

	SUJET DETAILLE DU STAGE Contribution à l'élaboration du Plan Local de Prévention / Réduction des déchets – Réalisation d'un benchmark « des dispositifs de consignes verre » et des « créations de laverie de contenants réemployables » et un ou plusieurs scénarios de dispositifs de collecte et de laveries de contenants en verre viables
Période et durée du stage	5 mois Date de démarrage : à caler entre Mars et Avril 2020 au plus tard
Domaine de formation/ spécialités	Master I à II, avec spécialisation en gestion des déchets, environnement et développement durable
Direction d'accueil	Direction Gestion des Déchets – Service Valorisation
Maitre de stage	France ECKHARD, Responsable Prévention : france.eckhard@saint-etienne-metropole.fr , tel 04 27 40 56 16
Date limite de remise des candidatures (à transmettre par e-mail)	15/01/2020

Éléments de contexte

La loi Grenelle impose à tout EPCI à compétence déchets la réalisation d'un Programme Local de Prévention des Déchets d'ici le 31 décembre 2018.

L'élaboration du PLPDMA comprend les étapes suivantes :

1. l'établissement d'un état des lieux (diagnostic du territoire),
2. la définition d'objectifs de réduction des Déchets Ménagers et Assimilés (DMA)
3. les mesures à mettre en oeuvre pour atteindre ces objectifs (le programme d'actions)
4. l'évaluation et le suivi du PLPDMA (pilotage du programme avec indicateurs et bilan annuel).

Dans la continuité de l'élaboration du diagnostic de territoire mené en 2018 et afin d'aider à la mise en œuvre du programme d'actions, il est proposé de confier à un **stagiaire de niveau bac + 3 minimum**, la **réalisation d'un benchmark « des dispositifs de consignes verre » et des « créations de laverie de contenants réutilisables »**.

Le réemploi des contenants en verre, associé à la pratique de la consigne, a existé en France jusque dans les années 1980. Toujours présente dans le Nord-Est de la France et dans la filière des Cafés-Hôtels-Restaurants, la consigne a néanmoins quasiment disparue sur l'ensemble du territoire Français. Elle fait cependant l'objet d'un regain d'intérêt, depuis la fin des années 2000, via de nombreuses initiatives sur les territoires.

L'objectif du stage est de proposer, suite à une étude des acteurs et de leurs projets et besoins sur le territoire, **un ou plusieurs scénarios de dispositifs de collecte d'emballages en verre** (via consignes ou non) **et des laveries correspondantes**.

La réflexion pourra être élargie aux projets de lavage et réemploi de contenants en vue de la substitution des contenants à usage unique, notamment dans la restauration hors foyer (et spécifiquement la livraison de repas à domicile).

Objectifs du stage :

1) Etat des lieux sur la réutilisation des contenants en verre avec ou sans dispositif de consigne préalable

- ✓ Aspect environnemental,
- ✓ Aspect économiques,
- ✓ Aspects sanitaires et législatifs de la consigne,
- ✓ Marché des machines de lavage,
- ✓ Initiative nationales et locales

2) Etat des lieux du potentiel de développement sur le territoire de SEM :

- ✓ Enquêtes qualitatives et quantitatives auprès des producteurs et utilisateurs d'emballages verre du territoire, et des producteurs d'emballages plastique ou carton potentiellement concernés par la mise en œuvre du réemploi
- ✓ Coût actuel de la gestion des emballages
- ✓ Localisation des sites (producteurs, distributeurs, lavage)

3) Propositions de scénarios et préconisations pour le territoire :

- ✓ Analyse et interprétations des résultats en regard de la typologie des contenants, des modes de récupération, des freins et remarques
- ✓ Potentiel de substitution des contenants à usage unique (en verre, mais aussi en plastique ou carton)
- ✓ Propositions de scénarios avec simulation économique
- ✓ Préconisations pour le développement du réemploi des emballages

L'analyse des enquêtes alimentera les échanges dans les groupes de travail qui vont être constitués et mobilisés en vue de la proposition d'un programme d'actions dédiées.

Au fur et à mesure, le stagiaire sera associé à l'élaboration du budget relatif aux actions portées par la Direction Gestion des Déchets en lien avec la Prévention en vue de faciliter leur priorisation sur la durée du programme.